

Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage
Affaires internationales
8.07.2.6. - Croix Verte - GRU

Berne, le 13 mai 1993

Note de dossier: Synthèse sur la Croix Verte

12 décembre 1992: Fondation de la Croix Verte Mondiale (Suisse).

Conseil de fondation pour la Suisse: Président: Jean-Claude Veillon et René Felber, Secrétaire: A. Eggenberg. Autres noms cités: R. Wiederkehr, F. Loeb, O. Segond, A. Clerc (UNCUEA), B. Giovannini (Académie Genève), F. Fahrni (Sulzer, Sesag), B. Messerli, R. Longet, W. Wörnhard.

18 décembre 1993: Présentation au public, réception de la pétition de 100'000 signatures et d'une déclaration de soutien, signée par 223 membres du Parlement, par M. F. Cotti.

21 avril 1993: Fusion des deux Croix Vertes Internationale (Gorbatchev) et Mondiale (Suisse). La nouvelle Croix Verte Internationale est présidée par M. Gorbatchev et son directeur général est R. Wiederkehr.

Deux sièges: Genève-Conches (états-majors de crise et centre opérationnel/réseau d'experts type "Casques Verts" en cas de catastrophe, prévention) et **la Haye** (stratégie/activités scientifiques et éducatives).

Statut: Fondation privée - pivot entre les pouvoirs publics et l'économie privée, complémentaires aux ONG existantes comme WWF et Greenpeace - collaboration avec le Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence (UNCUEA) (Annexe 1).

Inauguration des bureaux de la Croix Verte à Conches le 19 juin par M. Gorbatchev. (Le but de sa visite est multiple répondant à une invitation de H. R. Nebiker, ancien président du Conseil national en 1992 pour rencontrer des parlementaires suisses, ainsi qu'assister à une conférence internationale organisée par les assurances Wintherthur sur la sécurité de notre avenir).



Informations: La mission américaine à Genève a invité les collègues d'autres missions s'occupant d'environnement le 6 mai à Genève pour une discussion avec R. Wiederkehr et A. Eggenberg, ainsi que des personnes du Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence et du DHA-Genève (voir l'excellent rapport de Mme M. Engler -Mission Genève- du 6 mai 1993, cote 892.0 - ENG/GC, 240.81 s.d., reçu par votre ambassade).

Informations de la mission hollandaise lors de la séance du 6 mai: Il semble qu'un groupe de parlementaires soient intervenus directement auprès du Premier Ministre M. Lubbers pour lui demander des fonds pour la Croix Verte. Ainsi les ministères concernés, soit celui des affaires étrangères et celui de l'environnement n'ont pas été consultés sur cette opération au début et ont dû exécuter la volonté du Premier Ministre.

Position suisse

A l'heure actuelle, la Confédération ne peut pas entrer en matière au sujet de la Croix Verte pour les raisons suivantes:

- A: Aucune décision n'a été prise quant à l'avenir du Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence (UNCUEA). Il faut attendre les conclusions du Conseil d'administration du PNUE en mai 1993 (10-21.5.1993).
- B: Aucun budget détaillé et aucune note sur les besoins en personnel ne nous sont parvenus. L'état actuel de financement de la Croix Verte, tout comme la contribution du secteur privé nous sont inconnus.

(Voir également la lettre de M. F. Cotti intitulée "To whom it may concern" du 16 mars 1993-Annexe 2).

Sibylle Grundlehner